



DECISION N° 04-2026

OBJET : Diagnostic d'un mur de soutènement

Le Président du Syndicat Mixte Jean-Henri FABRE,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération n°2021-12 du Comité syndical du 16 décembre 2021 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Vu la Délibération n°2025-04 du Comité syndical du 25 février 2025 portant renouvellement de l'adhésion au groupement de commande du Département,

Considérant la déformation d'un mur de soutènement de Micropolis,

DECIDE

De retenir l'entreprise APAVE pour effectuer un diagnostic de solidité sur un voile béton périphérique à Micropolis.

Le montant du devis s'élève à 3 600 € HT soit 4 320 € TTC.

A Rodez, le 20 mars 2026

Syndicat **Le Président du Syndicat mixte**
Centre Jean-Henri FABRE
de Saint Léons
en Lévézou
Mixte
Jean-Luc CALMELLY